

écrire

Lire, écrire,
communiquer...
réussir!

unique

Plan d'action

pour améliorer l'apprentissage
de la langue seconde.

Québec 

Lire, é©rire,
©ommuniquer...
®éussir!

Plan d'action
pour améliorer l'apprentissage
de la langue seconde

© Ministère de l'Éducation, 2001 - 01-01103

ISBN 2-550-38563-2

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Lire, écrire, communiquer... réussir!



1^{ER} AXE D'INTERVENTION

**FAVORISER L'APPRENTISSAGE
DE LA LANGUE SECONDE**

1. Favoriser l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, au primaire et au secondaire
2. Favoriser l'apprentissage de la langue seconde au collégial

2^E AXE D'INTERVENTION

**SOUTENIR LES ENSEIGNANTES
ET LES ENSEIGNANTS**

1. Intervenir dans le processus de formation des enseignantes et des enseignants en anglais, langue seconde
2. Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants d'anglais, langue seconde
3. Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants de français, langue seconde

Lire, écrire, communiquer... réussir!

A Améliorer l'apprentissage de la langue seconde

Pour un jeune Québécois ou une jeune Québécoise, avoir une bonne connaissance d'une langue seconde, c'est disposer d'un atout précieux, autant sur le plan culturel que dans une perspective professionnelle.

La réforme amorcée au lendemain des États généraux sur l'éducation réservait une place prépondérante à l'enseignement de l'anglais, langue seconde. Le Programme de formation de l'école québécoise, dont la version définitive a été lancée en août 2001, revalorise l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, au primaire de façon à favoriser l'acquisition de cette compétence et l'ouverture des élèves sur le monde. Il en sera de même au secondaire quand la réforme aura atteint cet ordre d'enseignement. Au collégial, le défi consiste à renforcer la maîtrise de l'anglais, langue seconde, en poursuivant les efforts déployés aux ordres d'enseignement précédents, en prévision de l'entrée des élèves sur le marché du travail ou à l'université.

Le Plan d'action pour améliorer l'apprentissage de la langue seconde vise à favoriser, en plus de l'anglais, l'apprentissage du français, langue seconde, principalement en assurant un soutien à ceux et celles qui enseignent cette discipline dans les écoles du Québec.

Le plan d'action confirme des choix qui ont été faits par le passé, tout en ouvrant des voies nouvelles dans le but de rendre l'enseignement plus efficace et les élèves plus compétents. Il prévoit une série de mesures permettant d'intensifier l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, et de favoriser la maîtrise fonctionnelle du français, langue seconde. Il propose également des moyens pour soutenir les enseignantes et les enseignants spécialisés dans ces matières.

Lire, écrire, communiquer... réussir!



Axes d'intervention

1^{ER} AXE D'INTERVENTION

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE

1. Favoriser l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, au primaire et au secondaire

Objectif : Enseigner efficacement un anglais fonctionnel.

Pour augmenter les possibilités d'améliorer l'apprentissage, une modification au Règlement sur l'autorisation d'enseigner permet dorénavant à chaque commission scolaire d'embaucher des enseignantes et des enseignants anglophones pour enseigner l'anglais, langue seconde.

Des stratégies pour être plus efficace...

- Commencer à enseigner l'anglais, langue seconde, au deuxième cycle du primaire (3^e année).
- Demander aux commissions scolaires de planifier, avec leurs établissements, la mise sur pied d'une formule d'apprentissage intensif de l'anglais, langue seconde, de façon à répondre progressivement aux demandes des parents.
- Au secondaire, offrir des programmes différenciés comportant plus d'un niveau de difficulté pour ne pas pénaliser les élèves qui auront bénéficié de l'anglais intensif au primaire.
- Mettre l'accent, dans les programmes d'anglais, langue seconde, sur la communication et l'interaction en anglais.
- Promouvoir les échanges linguistiques entre élèves de milieux francophones et anglophones.

2. Favoriser l'apprentissage de la langue seconde au collégial

Le ministère de l'Éducation prend les mesures suivantes dans le but d'améliorer la maîtrise du français et de l'anglais, langue seconde, au collégial. Ces mesures, qui exigent une harmonisation des programmes du collégial avec ceux du secondaire, devraient être mises en place progressivement jusqu'en 2005, année où les programmes de langue seconde deviendront obligatoires en 5^e secondaire.

Objectif : S'assurer que tous les élèves atteignent un niveau minimal de compétence en langue seconde à la fin des études collégiales.

- Exiger l'atteinte d'un niveau minimal de compétence en langue seconde pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) et créer de nouveaux objectifs et standards à cette fin.
- Revoir le cadre réglementaire actuel afin d'ajouter à la formation générale complémentaire un nouveau domaine concernant la langue seconde.

2^E AXE D'INTERVENTION

SOUTENIR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS

1. Intervenir dans le processus de formation des enseignantes et des enseignants en anglais, langue seconde

Objectif : Investir pour l'avenir en formant les meilleurs enseignantes et enseignants d'anglais, langue seconde.

- S'assurer que les universités recommanderont pour l'obtention du brevet d'enseignement en anglais, langue seconde, des finissantes et des finissants qui ont une parfaite maîtrise de la langue anglaise et à l'oral et à l'écrit. Les programmes universitaires seront approuvés sur cette base.

2. Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants d'anglais, langue seconde

Objectif : Permettre aux enseignantes et aux enseignants de maintenir un haut niveau de compétence en anglais, langue seconde : la formation et l'immersion, c'est aussi pour eux.

- Offrir aux enseignantes et aux enseignants d'anglais, langue seconde, diverses possibilités d'améliorer et de maintenir leurs compétences langagières :
 - stages d'été en anglais, langue seconde, dans une université située au Québec ou à l'extérieur du Québec;
 - perfectionnement à l'intérieur de la commission scolaire;
 - cours réguliers d'anglais, langue seconde, dans une université.
- Permettre aux enseignantes et aux enseignants d'anglais, langue seconde, de s'initier à différentes approches pédagogiques.
- Élaborer et offrir des formations avancées en collaboration avec les associations et regroupements professionnels ainsi que les commissions scolaires.
- Rendre accessible, par Internet, un répertoire de sessions de perfectionnement en anglais, langue seconde.

3. Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants de français, langue seconde

Objectif : Permettre aux enseignantes et aux enseignants de développer et de maintenir un niveau de compétence élevé en français, langue seconde : parce qu'enseigner sa propre langue, c'est aussi une spécialité.

- Permettre aux enseignantes et aux enseignants de français, langue seconde, de se former à différentes approches pédagogiques.
- Élaborer et offrir des formations avancées en collaboration avec les associations et regroupements professionnels ainsi que les commissions scolaires.
- Rendre accessible, par Internet, un répertoire de sessions de perfectionnement en français, langue seconde.

Lire, écrire, communiquer... réussir!

Lire, écrire, communiquer... réussir!

© Lire, écrire
© Communiquer
© Réussir!

comm